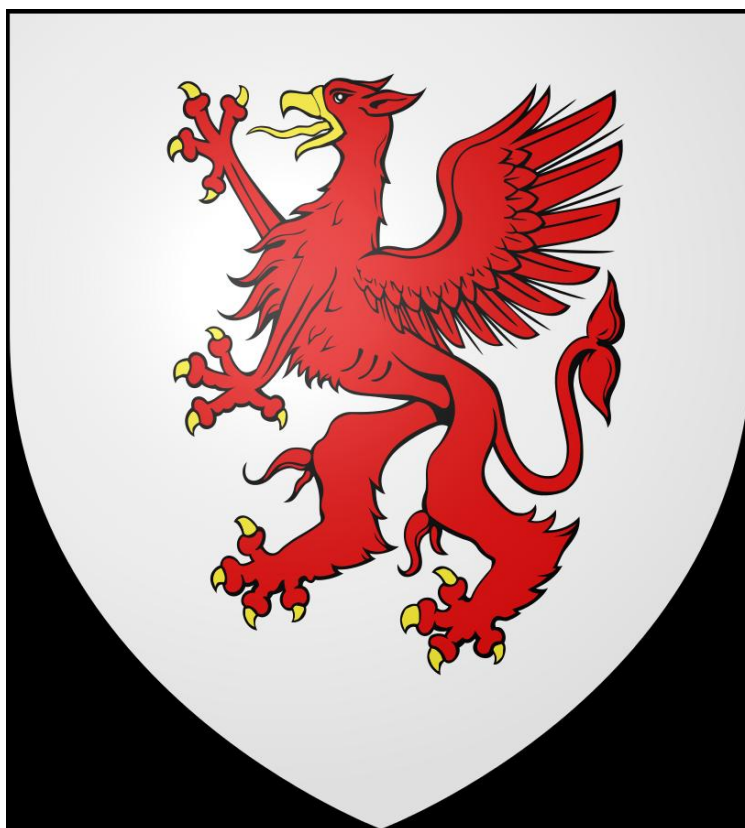


Gouère, Jean, seigneur de Langlermine, en Pontchâteau (présent à la montre)



Armes. D'argent au griffon de gueules, langué, becqué et armé d'or.

Le seigneur de Langlermine, qui comparait en 1534 à la montre, est à rattacher aux Gouère implantés à Pontchâteau et qui sont présents en pays guérandais. Ils offrent un nouvel exemple de famille non originaire qui s'implante dans le « terrouer », toutefois à la différence d'autres, hormis pour la branche des Gouère de Reneguy, en Saint-André-des-Eaux, ils ne se hissent pas à la tête d'une seigneurie « guérandaise ».

Gens de savoir, les Gouère apparaissent en pays guérandais dès la fin du XIV^e siècle et occupent des fonctions judiciaires. Dans une enquête menée à Guérande en 1417, Pierre Gouère déclare être âgé de 70 ans ou environ et avoir été, dès 1370, garde pour le duc des sceaux et papiers, puis alloué pour ce même duc avant d'exercer pendant cinq ans la même charge à la cour des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, f° 74/14, f° 1). En 1381, son nom est enregistré dans un registre de la confrérie Saint-Nicolas

de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 4 v°). Sa fille Marie épouse Bernard de Maurac, seigneur de Colveuc. De cette union naît Jean. Marie Gouère décède le 31 janvier 1401 et un minu est présenté au duc le 30 novembre 1401 par Alain de Maurac, tuteur de garde de Jean de Maurac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1457).

Pierre Gouère est sans doute, ce Pierre Gouère, dit « de Pontchâteau », enregistré dans le rentier ducal de 1452 qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées –, ce qui, atteste d’une installation ancienne des Gouère dans cette paroisse (*ibid.*, B 1489 A], f° 55) ;

Pierre est rejoint à Guérande par son frère Martin. Lors de l’enquête de 1417, déjà citée, il déclare être âgé de 50 ans ou environ, et être venu s’installer à Guérande il y a trente-six ans ou environ (soit vers 1381), qu’il s’y est marié et a exercé la fonction de procureur ducal pendant la durée d’une année (*ibid.*, f° 74/14, f° 20 v°). Cette même année, 1417, il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 7 v°), avant d’en être procureur de mai 1430 à mai 1431 (*ibid.*, f° 8 v°

Tous deux sont à rapprocher de Pierre Gouère, lieutenant de Thomas de Melbourne en Bretagne gallo. Il suivit Jean IV dans son exil en Angleterre et, à son retour en Bretagne, il est nommé, en 1379, receveur de Nantes. Clerc du diocèse de Nantes, il meurt avant janvier 1386 (KERHERVE, *Les gens...*, p. 317). Cette proximité avec Thomas de Melbourne est, sans doute, à l’origine d’une tradition qui fait des Gouère une famille d’origine irlandaise.

Par la suite, les Gouère apparaissent épisodiquement : comme notaire le 12 juillet 1466 (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 56) ou sur les registres de la confrérie Saint-Nicolas : Jean, en 1450 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 20 v°) ;

Puis se trouve Pierre Gouère. Est-ce lui et sa femme qui figurent, le 8 janvier 1455 (n.st.), lors d’une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Nozay en possession de la métairie de la Villate (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nozay et site Archives remarquables). Quoi qu’il en soit, dans le compte des seigneuries d’Assérac et de Ranrouët, pour les paroisses d’Assérac, Camoël, Herbignac, Nivillac et Saint-Lyphard, tenu du 16 mars 1457 (n.st.) au 22 novembre 1458 (date du décès du sire de Rieux), par Pierre Tresle, il est alloué de seigneurie, aux gages de 5 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 299, f° 15 v°). Vers 1467 ou 1468, il réalise 90 œillets de saline dans une baule concédée par les

hospitaliers de la commanderie de Faugaret (Arch. dép. Vienne, acte du 5 août 1483, cité dans un autre du 19 octobre 1542). Il est encore cité le 23 mai, 1475 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1479) et le 7 septembre 1482, il rend aveu à la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1522, f° 923). Il est marié à Blanche Garnier, ensemble, le 24 mai 1489, ils affranchissent 6 livres de taille dues au duc sur des biens tenus roturièrement dans le domaine ducal de Guérande et versent à cet effet 540 livres (*ibid.*, B 1492, f° 5 v°), ce qui atteste de disponibilités financières. D'autre part, un tel affranchissement peut être interprété, au-delà de l'intérêt social qu'il représente, comme porteur d'une signification politique, celle d'un soutien à la duchesse Anne, dans le contexte de guerre civile consécutif à la révolte de Jean de Rieux contre la duchesse.

Blanche Garnier était veuve de Jamet Le Boteuc et, à ce titre, le 15 octobre 1469, elle présente un minu où sont déclarés une maison au bourg de Batz, 24 œillets de salines, une pièce et 18 planches de vigne, un courtil près de Kerbouchard, 3 tronçons de terre, 16 s 4 d de rente et devoir un tiers de 6 livres de rente (*ibid.*, B 1484). Elle rédige son testament le 30 novembre 1496, « par lequel elle donne la plupart de ses meubles à Pierre, Michel, Olivier et Guillemette, qu'elle qualifie ses « douairins [petits-enfants], enfans dudit Olivier Le Boteuc, son fils, lequel elle fait son exécuteur testamentaire » (ROSMODEUC, *op. cit.*, t. I ; p. 30)

Lui succède Jean, qui aurait épousé Thomasse Le Boteuc, puis, le fils de ce dernier, Pierre, seigneur de Langlermine (ci-dessous), que l'on trouve engagé, le 24 octobre 1509, dans une procédure entamée par Thibaud de Besné relative à la part de Raouline, sœur de Pierre, dans la succession de Jean Gouère leur père, et de Pierre Gouère leur aïeul, les biens en cause étant sous la juridiction de Pontchâteau (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 18, f° 201). Peu après, le 28 novembre 1509, Philippe de Besné, héritier de Béatrice Gouère, réclame à Pierre Gouère le paiement de 15 livres qu'il estime lui être dues (*ibid.*, B 18, f° 217 v°).

Dans le compte de la baronnie de Pontchâteau, tenu entre le 7 juillet 1513 et le 7 juillet 1514, et rendu à Pierre de Rohan, est mentionné le décès, intervenu en janvier 1514, de Louis Gouère, seigneur de Langlermine, sa veuve est Jeanne de Tréguz (*ibid.*, E 438, f° 9 v°) ainsi que défunte Jeanne Gouère, dame de la Haye en Besné, ainsi que son fils, Thibaud de Besné (*ibid.*, E 438, f° 9). Ce dernier est alloué de la baronnie aux gages de 5 livres (*ibid.*, E 438, f° 19 v°). Dans le compte tenu du 7 juillet 1514 au 7 juillet 1515 pour cette même baronnie de Pontchâteau, se lit le montant du rachat : 4 livres 13 sous 44 deniers, plus de 5 boisseaux d'avoine, plus de 27 boisseaux de seigle et 3 gélines (*ibid.*, E 438, f° 7)

Le 27 novembre 1518, dans une autre procédure, devant la cour de Vannes, cette fois, les noms changent : à feu Louis Gouère seigneur de Langlermine, qui a épousé Aliénor de Tréguz, a succédé Jean, leur fils dont Aliénor est tutrice (*ibid.*, B 24, f° 243).

Jean doit être le seigneur de » Langlermyne » ; qui les 15 et 16 mai 1534, lors de la montre est enregistré parmi « Les faisans ung archier » (transcription, f° 6 v° et site « Archives remarquables »).

Les Gouère de Reneguy sont une autre branche de cette famille. Ils sont en possession de cette seigneurie au début du XVI^e siècle. Le 25 juillet 1515, maintenue est accordée à Guillaume Gouère et son épouse – Guillemette Rivault l'héritière de la seigneurie –, sur la maison de Reneguy (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 22, f° 127 v°). Le 16 octobre 1522, mandement est donné aux juges de Guérande de se prononcer sur la noblesse de Guillaume Gouère, seigneur de Reneguy, qui est contestée par les paroissiens, sans doute s'agit-il d'une procédure entamée au sujet de l'exemption d'un métayer (*ibid.*, B 27, f° 212 v°). En mai 1525, il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 50) dont il est institué procureur en mai 1527-1528 (f° 55 v°). Il est sergent général pour le roi, jusqu'à sa mort, intervenue avant le 22 août 1531, date à laquelle la charge est attribuée à Bertrand Oriot d'Escoublac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 33, f° 148)

Les Gouère ont succédé à la tête de cette seigneurie à une famille Reneguy dont le nom, celui de leur seigneurie, paraît attester d'une présence ancienne.

Le 7 janvier 1426 (n.st.), Jean de Reneguy rend aveu pour ce qu'il tient à foi, hommage et rachat de la vicomté de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 106 v°). Il est recensé dans une réformation des nobles et des exempts, réalisée, vers 1427, à Saint André-des-Eaux (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-André-des-Eaux et site « Archives remarquables »),

Ces nom et prénom se retrouvent ensuite à compter de 12 septembre 1464, puis à diverses reprises jusqu'en 1498 au moins comme châtelains et receveurs de la seigneurie de Campsillon (Arch. dép. Loire-Atlantique, 2 E 1250, f° 125 v°, 13 juillet 1462 ; *ibid.*, 2 E 1250, f° 8, 12 septembre 1464 ; *ibid.*, 2 E 1250, f° 94-95, le 15 décembre 1496), ce que donne à penser à plusieurs personnes de même prénom. Le 22 janvier 1462, un d'entre eux déclare, avec son épouse Jeanne Mézia, tenir, à Montoir, du vicomte de Saint-Nazaire, 100 hommées

de vignes, 2 pièces de pré et plus de 52 s de rentes (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 123). Les 17 et 18 juillet 1475, dans la liste des enchérisseurs et des preneurs lors la baillée des « frosts en l'isle du Croisic », par douze fois il participe aux enchères et se rend acquéreur de deux pièces de terre soit 30 journaux et 22 seillons (*ibid.*, B 682), ce qui atteste de disponibilités financières. Leur implication locale se lit encore par le fait qu'ils exercent des curatelles ; comme celle de Éonnet Raoul, le 5 mai 1480 (*ibid.*, B 1481). Leur horizon ne paraît pas se limiter au « terrouer », si Jean de « Rouegni » est bien celui qui conduit soixante et un hommes en renfort pour défendre Nantes en 1487 (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 538), et qui, le 30 janvier 1487, avec Guillaume Spadine et Jean de La Lande, tient à ferme la recette de l' « impost » de l'évêché de Nantes (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10). Le 1^{er} mars 1500 (n.st.), Jean de Reneguy rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 70 v°).

Son héritier, Jean Rivault, qui a dû épouser la fille et héritière de Jean de Reneguy, lui succède avant le 25 janvier 1502 comme receveur de Campsillon (Arch. dép. Morbihan, E 52, f° 144, et encore 145-146, 18 mai 1503 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, 198 J 103 ; *ibid.*, 1 E 684). La seigneurie de Reneguy passe ensuite à Guillaume Gouère, ce dernier ayant épousé Guillemette Rivault, héritière de Jean Rivault. Le 17 mai 1542, suite au décès de Guillemette Rivault, Jacques Gouère, présente un minu de ce qui est tenu à foi, hommage et rachat de Jean de Saint-Gilles, seigneur de Ranlieuc, soit le manoir et « herbregement' de Reneguy », domaines et métairies, le tout évalué à 100 journaux, auquel s'ajoutent trois pièces de terre plus de 5 journaux] (*ibid.* B 14478).

Autre Reneguy :

- Jeanne. Le 23 octobre 1474, est mentionnée parmi ceux-ci qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie d'Escoublac Éonnet Le Taffle, époux de Jeanne de Reneguy (*ibid.*, B 1450).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Gouère », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024

